



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Présents : 23

Le 2 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 7

Convocation du Conseil
Municipal en date du
26 septembre 2025.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Delphine LE ROUX, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Sonia TORRES, Frédéric BOURGET qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h35) qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE, Samuel PHELIPPOT qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Benjamin ROPERT qui a donné pouvoir à Claude ABIVEN.

Secrétaire de séance : Arnaud BILLON.

N° D_2025-10-02-04

Objet : INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2025/2026.

Vu l'avis favorable de la commission en date du 11 septembre 2025,

Depuis 2000, le Conseil départemental du Finistère a mis en œuvre, en partenariat avec le Conseil régional et les communes finistériennes, un dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques.

Depuis la rentrée scolaire 2008/2009, la Ville de Landivisiau participe à ce dispositif et cofinance les cours d'initiation à la langue bretonne pour les élèves scolarisés aux groupes scolaires Arvor et Denis Diderot.

L'objectif visé est la maîtrise de la langue et de la culture bretonne en fonction de chaque niveau de classe tels que définis par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale. L'association Kerne Léon Tréguer a été habilitée par le Conseil départemental pour dispenser les cours de breton.

Pour la rentrée 2025/2026 :

- Le Conseil départemental, en lien avec les services départementaux de l'Éducation Nationale, a estimé le volume horaire et les classes susceptibles d'être concernées par cette initiation à la rentrée de septembre 2025 : 6 heures hebdomadaires sur 30 semaines d'intervention / année scolaire (3 heures au groupe scolaire Denis Diderot et 3 heures au groupe scolaire Arvor pour les classes de petite, moyenne et grande section de maternelle) ;
- Le coût total du dispositif, à savoir 10 800 € (marché passé entre le Conseil départemental et l'association Kerne Léon Treguer), est partagé entre le Conseil départemental, le Conseil régional et la Ville ;

- La part de la ville pour l'année scolaire 2025/2026 est de 4 500 € (même montant que l'an passé).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve ce dispositif pour l'année scolaire 2025/2026 ;**
- **Approuve la participation financière de la Ville ;**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.**

Landivisiau, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

